



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 19

13 mai 1970

DE MEILLEURS LOGEMENTS À MEILLEURS PRIX

Dans une déclaration à la Chambre des communes, le 21 avril, le ministre d'État chargé du logement, M. Robert Andras, a fait part de certaines mesures qui seront mises en oeuvre pour augmenter la qualité et le nombre de logements sociaux et garantir le bénéfice d'un loyer fixe pour une période de deux ans.

Le Gouvernement a proposé aux provinces une nouvelle échelle de loyers, proportionnée aux revenus qui répondra plus fidèlement aux réalités du coût de la vie et du marché de l'habitation.

Voici des extraits de la déclaration de M. Andras:

...Dans le calcul des loyers, il faudrait tenir compte du nombre d'enfants. Prenant pour base une famille de deux enfants, nous proposons un abattement de \$2 par mois pour chaque enfant à partir du troisième.

Pour les femmes qui travaillent, le seuil à partir duquel leur gain annuel entre dans la composition du revenu familial et influe sur le loyer devrait être considérablement relevé, passant de \$250 à \$900.

De même, le revenu des familles à parent unique, —aux mêmes fins—, devrait être réduit d'un montant ne dépassant pas \$900 par an.

La proportion du revenu attribuée au loyer, dans le cas des familles à revenu plus élevé, serait réduite de 30 à 25 pour cent, pour éviter d'imposer des obligations trop lourdes aux locataires, particulièrement aux familles nombreuses, qui ne peuvent pas trouver un autre logement convenable sur le marché libre.

La dernière révision que nous proposons, quant aux loyers, est l'indexage des loyers sur les revenus. En ce moment, les locataires de logements sociaux sont tenus de déclarer immédiatement aux autorités compétentes toute augmentation de revenu, ce qui entraîne une augmentation automatique du loyer. Nous croyons que tous les locataires devraient pouvoir bénéficier d'un loyer fixe pendant une période raisonnable. C'est pourquoi nous sommes disposés à accepter que les locataires n'indiquent leur revenu que tous les deux ans, et qu'à ce moment-là seulement, le loyer soit augmenté le cas échéant. D'autre part, une diminution du revenu peut être signalée en tout temps et le montant du loyer réduit en conséquence.

CONSULTATION AVEC LES PROVINCES

Avant de passer à un autre sujet, monsieur l'Orateur, je tiens à souligner que toute révision concernant la question des loyers ne sera faite qu'après consultation avec les gouvernements provinciaux et qu'avec leur collaboration. Nous aimerions prévoir la plus grande latitude possible à l'égard de ces arrangements de sorte qu'ils soient assez souples pour répondre aux besoins locaux particuliers. Il est possible que certaines provinces préfèrent fixer le taux des loyers selon une échelle qui ne concorde

SOMMAIRE

De meilleurs logements à meilleurs prix	1
Les filiales canadiennes de sociétés étrangères	3
Aide financière aux immigrants de tous pays	3
Timbre commémoratif de Louis Riel.....	4
Cessation des remboursements sur le prix du sucre des Antilles	4
Centre de villégiature au lac Louise	4
Les fourrures canadiennes — l'ours	5
Canada-É.-U.: Analyse comparée des salaires	5
La drogue chez les étudiants	6

pas précisément avec celle du Gouvernement fédéral. Dans ce cas, il est proposé que le Gouvernement fédéral accorde des subventions équivalant à la moitié des pertes subies ou à la moitié de ce qu'auraient été ces pertes si l'échelle fédérale avait été adoptée — selon le moindre des deux montants.

Nous venons tout juste de terminer une série d'entretiens avec les autorités provinciales et leur première réaction indique que sur la plupart des points, elles sont d'accord avec les objectifs que nous tâchons de réaliser.

AUTRES MESURES D'AIDE

Je voudrais maintenant vous exposer certaines autres mesures que nous allons prendre et qui produiront un effet particulier sur les logements à caractère social, à construire ou existants.

Premièrement, les services d'ordre récréatif et social, dans les ensembles de logement sociaux, nouveaux et existants, pourront bénéficier d'une aide du Gouvernement fédéral. La nature précise de ces services fera l'objet de négociations avec les organismes en cause. A titre d'exemples, je mentionnerai les salles communales, les garderies diurnes, les installations matérielles, d'ordre paramédical, dans les foyers pour personnes âgées, et ainsi de suite.

Deuxièmement, les associations dûment constituées de locataires des logements sociaux recevront des subventions. A mesure que ces groupes se forment, il est évident que pour la plupart, ils sont raisonnables, bien structurés et renseignés. Cette forme d'activité de groupes désireux d'aider à améliorer leur sort mérite d'être encouragée.

Troisièmement, en vue de favoriser le développement d'une attitude progressive à l'égard des droits des locataires de logements sociaux, il est proposé de publier un manuel révisé à l'intention des offices de logement, dans lequel on trouvera un bail modèle.

Quatrièmement, en collaboration avec les provinces, nous allons établir des programmes officiels de formation d'administrateurs de logements sociaux. Nous prévoyons déjà une aide financière, par notre programme de recherche—selon les dispositions de la partie V de la Loi nationale sur l'habitation—pour approfondir l'étude des normes de rendement des logements sociaux et des exigences des locataires de ces logements.

Alors que nous avons l'intention bien arrêtée de favoriser le plus tôt possible l'augmentation du nombre d'habitations pour les personnes à faible revenu, nous ne négligerons aucune occasion d'améliorer les qualités matérielles des nouveaux ensembles réalisés, afin de répondre aux objections formulées au sujet de certaines habitations construites dans le passé. En réalité, bon nombre des plans proposés pour réaliser des habitations de ce genre, en 1969 ont été modifiés, pour y incorporer des points recommandés par le groupe d'étude sur le logement et le réaménagement urbain, et m'ont été présentés alors que j'examinais moi-même ces projets dans toutes les régions du pays.

Nous devons faire tout notre possible pour répondre à ces diverses exigences. Nous insistons sur le besoin d'étudier avec soin l'emplacement des nouveaux ensembles de logements sociaux en tenant compte des points suivants: facilité d'accès aux services de transport en commun, aux écoles, hôpitaux et autres services ordinaires d'une collectivité; la dispersion, dans la mesure du possible, des logements sociaux au sein de la collectivité afin de mieux les intégrer, en ayant soin d'éviter de fortes concentrations qui produisent des ghettos matériels et psychologiques.

PARTICIPATION DES LOCATAIRES

Un autre élément dont nous avons tenu compte est le rôle que doivent jouer les associations de locataires dans la gestion des logements sociaux. Je suis convaincu que le fait de donner aux locataires le droit de se faire entendre est une question de justice sociale et que nous pourrions obtenir ainsi des réactions et des résultats intéressants qui aideraient à éliminer une cause importante de certaines difficultés que nous avons dû surmonter. S'appuyant sur ce principe, la Société centrale d'hypothèques et de logement a institué récemment une série de colloques, organisés sous le patronage du Conseil canadien du bien-être, qui serviront à déceler les grands principes et les problèmes en cause.

En guise de conclusion, je tiens à dire aux honorables députés que nous ne négligeons rien pour répondre le plus rapidement possible aux besoins pressants des familles qui n'ont pas les moyens de se procurer un logement convenable. Nous avons commencé à construire des logements et nous faisons toujours appel à l'innovation et aux techniques d'évaluation.

En réalité—dans un sens plus large—, la plus grande faiblesse du programme de logements sociaux est qu'il est nécessaire d'en avoir un et que le mieux qu'on puisse en dire, c'est qu'il constitue un moyen de remédier aux symptômes plutôt qu'à la cause d'un grave malaise social. Dans cette entreprise, nous collaborons étroitement avec nos collègues au palier provincial. Des idées sont mises de l'avant, discutées et modifiées; je tiendrai les honorables députés au courant du progrès de ces négociations.

En février la production de cuivre primaire est tombée à 45,719 tonnes, de 46,367 tonnes en février 1969. Pendant la période janvier-février elle n'a été que de 94,478 tonnes contre 100,406 tonnes pendant la période correspondante de 1969. Par contre, la production de nickel a augmenté en février; elle est passée à 24,639 tonnes de 21,556 tonnes en février 1969, et à 49,883 tonnes pendant les deux premiers mois de l'année comparativement à 45,105 tonnes pendant les mêmes mois l'an dernier.

LES FILIALES CANADIENNES DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a publié récemment un rapport intitulé *Les filiales canadiennes de sociétés étrangères*. Ce rapport de 148 pages donne les renseignements généraux sur les activités et le financement des principales filiales étrangères au Canada au cours de la période qui s'étend de 1964 à 1967.

La collecte de ces renseignements fait partie d'un programme inauguré au mois de mars 1966 pour orienter les filiales canadiennes de sociétés étrangères vers des objectifs appropriés qui leur permettent de remplir les responsabilités qu'elles ont envers la communauté canadienne.

Un rapport avait déjà été publié sur ce sujet au mois de juin 1967. Le présent rapport est basé sur des renseignements fournis par 326 sociétés déclarantes représentant les activités de plus de 950 filiales étrangères au Canada. On estime que les sociétés étudiées représentent 60 pour cent des compagnies non financières dont plus de 50 pour cent du capital est étranger et 70 pour cent du total des affaires entreprises dans les domaines de la fabrication et de l'exploitation minière.

La plupart des sociétés déclarantes relèvent du secteur manufacturier ou de l'exploitation minière et, dans ces domaines, elles représentent plus du tiers de la production canadienne totale et une proportion semblable de l'ensemble des rémunérations versées. Les exportations de ces sociétés comptent pour plus du tiers du total des exportations canadiennes et pour environ un tiers des importations totales.

CONCLUSION

Les résultats de cette enquête indiquent une croissance sensiblement plus forte, au cours de la période de trois ans allant de 1964 à 1967, pour ce groupe de filiales canadiennes de sociétés étrangères que pour l'ensemble de l'économie, ce qui reflète essentiellement l'essor exceptionnel de l'industrie de l'automobile. Leurs ventes globales, d'une part, et leurs importations et exportations, d'autre part, montrent également une croissance plus rapide.

Le bénéfice net après impôt des sociétés qui ont répondu s'est accru en 1965 et 1966 mais il a fléchi en 1967. Environ la moitié de l'ensemble des bénéfices nets a fait l'objet de distribution de dividendes en 1964, 1965 et 1966 mais cette proportion est tombée à 42 pour cent en 1967, année au cours de laquelle la valeur des dividendes versés a été légèrement inférieure à celle de 1964.

Le total des exportations de marchandises de ces sociétés ont dépassé leurs importations. Cet excédent s'est accru modérément, pendant cette période de trois ans, de 420 millions de dollars en 1964 à 536 millions en 1967.

Cet excédent commercial a été largement effacé

par des déficits non commerciaux occasionnés par des transactions courantes avec l'étranger.

Pour ces transactions extérieures courantes, portant sur les biens, les services et les flux de dividendes, le déficit était approximativement de 500 millions de dollars en 1965 mais il a oscillé au cours des trois autres années entre 100 et 200 millions. Cependant, cette balance déficitaire des transactions courantes comprenant les dividendes a été à peu près équilibrée par des emprunts à l'étranger effectués par les filiales, principalement auprès de leurs sociétés mères ou d'autres sociétés affiliées à l'étranger.

Il ressort de l'ensemble de l'enquête que les filiales étrangères ont manifesté une vigoureuse croissance qui, en même temps, a contribué au maintien de l'équilibre de la balance extérieure des comptes.

AIDE FINANCIÈRE AUX IMMIGRANTS DE TOUS PAYS

Les prêts d'indemnités de passage sont maintenant disponibles pour les immigrants de tous pays, a annoncé récemment le ministre canadien de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Allan J. MacEachen.

Antérieurement au 1er avril cette année, ces prêts n'étaient disponibles que pour les immigrants venants d'Europe et des Antilles.

"Nous sommes maintenant en mesure d'étendre cette aide financière aux immigrants de toutes les parties du monde," a dit le ministre. "Cela est devenu possible surtout parce que les immigrants qui en ont bénéficié ont été fidèles à rembourser les prêts qui leur ont été consentis, le fonds destiné à cette fin n'accusant qu'une très faible perte."

Les prêts proviennent d'un fonds renouvelable de 20 millions de dollars. Quelque 310,000 personnes en ont profité depuis son institution. Les prêts consentis depuis 1951 représentent plus de 50 millions de dollars, et les pertes ne comptent que pour 2.2 pour cent.

Les prêts d'indemnités de passage sont disponibles aux immigrants qui ayant besoin d'aide financière, se destinent à des occupations en grande demande au Canada. Ces prêts portent intérêt à six pour cent l'an et peuvent être affectés au transport de l'immigrant et de sa famille immédiate, y compris ses enfants non mariés âgés de 18 ans ou moins, jusqu'à un maximum de \$1,500. L'immigrant doit payer lui-même les premiers \$50 des frais de transport.

M. MacEachen a précisé qu'en dépit d'une forte demande en ces dernières années, le fonds est actuellement en bonne posture, ce qui permet au ministre d'offrir les prêts sur une base universelle. Il fait remarquer qu'en 1968 et 1969, on a prêté plus de 1.5 millions de dollars à des réfugiés tchécoslovaques.

TIMBRE COMMÉMORATIF DE LOUIS RIEL

Les Postes canadiennes émettront le 19 juin, un timbre commémoratif pour marquer le centième anniversaire du point culminant de la vie de Louis Riel, chef des Métis.

Riel est né en octobre 1844, à Saint-Boniface, Assiniboines (territoire qui devait devenir plus tard la province du Manitoba). Il se fit remarquer pour la première fois lorsque, au cours du soulèvement de la rivière Rouge de 1869-1870, il fut élu président du Conseil des Assiniboines, gouvernement provisoire qui fit entrer cette région dans la Confédération.

Riel fut élu député du district de Provencher aux Communes en 1873, puis en 1874. En 1875, on le bannit du Canada pour cinq ans. Mais en 1884, il revint des États-Unis pour diriger un autre mouvement de révolte contre le Gouvernement canadien. Cette révolte donna lieu à l'insurrection du Nord-Ouest de 1885, qui se termina par la défaite de Riel, à Batoche. Accusé de trahison, Riel subit son procès à Regina et fut condamné à la pendaison. Il mourut sur l'échafaud le 16 novembre 1885.



Le timbre de Louis Riel, dont les couleurs sont le rouge et le bleu et qui mesure 24 mm sur 40 mm, a été dessiné par l'artiste Reinhard Derreth, de Vancouver (Colombie-Britannique). La *British American Bank Note Company*, d'Ottawa, utilisera le procédé de la gravure en deux couleurs pour l'impression de ce timbre, qui sera tiré à trente-quatre millions d'exemplaires.

CESSATION DES REMBOURSEMENTS SUR LE PRIX DU SUCRE DES ANTILLES

Depuis le début de 1967, le Canada a effectué, directement aux Gouvernements des pays antillais, membres du Commonwealth, des paiements annuels égaux aux droits perçus sur les importations de sucre brut en provenance de ces pays. La valeur de ces remboursements s'est chiffrée, au cours des trois dernières années, par environ un million de dollars par année. Le Gouvernement canadien a décidé qu'il y aurait lieu de mettre fin à ces remboursements durant l'année 1970, mais en même temps il a fait savoir qu'il a l'intention d'offrir aux pays concernés la constitution d'un fonds spécial de cinq millions de dollars destiné au développement agricole.

Un nouvel Accord international sur le sucre, conclu avec la participation active du Canada, est entré en vigueur en 1969 et a eu pour effet de stabi-

liser à un niveau substantiellement plus élevé les prix du marché libre du sucre, au bénéfice des pays producteurs en général et, en particulier, des pays de la région des Antilles qui appartiennent au Commonwealth. Compte tenu de ces faits, le Gouvernement canadien a pensé que le fonds de développement agricole, dont il propose la création, constituerait un moyen approprié de venir en aide aux pays antillais membres du Commonwealth. Il est entendu que ce fonds spécial ne diminuerait en rien le programme régulier du Canada pour l'aide au développement de ces pays et que l'opportunité de reconduire ce fonds serait examinée, avant son épuisement, avec les pays intéressés en tenant compte des besoins et des objectifs en cause. Le Gouvernement canadien a déjà engagé des négociations avec les gouvernements intéressés en vue de la création de ce fonds.

CENTRE DE VILLÉGIATURE AU LAC LOUISE

Le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, le ministre fédéral représentant l'Alberta, M. H.A. Olson ainsi que le président de la société *Village Lake Louise Limited*, M. W.S. Robertson, ont annoncé conjointement, qu'un centre de villégiature, qui coûtera plusieurs millions de dollars et sera ouvert à longueur d'année, sera aménagé à proximité du lac Louise, dans le parc national de Banff.

La société en question appartient conjointement aux compagnies *Imperial Oil Limited*, de Toronto, et *Lake Louise Lifts Limited*, de la localité de Lac Louise.

La conception des plans du village est déjà en cours; l'aménagement devrait être terminé en partie pour la fin de 1971 et le début de 1972. Sa mise en activité est prévue pour l'été de 1972.

Le projet s'appuie sur une étude approfondie qui permettra d'établir diverses installations d'accueil et différents services compatibles avec les valeurs propres et les objectifs des parcs nationaux. Le style architectural, les bâtiments et l'aménagement paysager se marieront à la majesté des Rocheuses. Le village, qui comptera toute une gamme d'installations d'accueil et de services, notamment des restaurants et des boutiques, formera une unité autonome. Son expansion ultérieure se fera selon un plan directeur et en fonction de la demande. Il existe déjà, à proximité de l'emplacement projeté, des parcs pour remorques et des terrains de camping exploités par le Service des parcs nationaux.

Un pavillon de l'Aventure sera aménagé dans l'ex-pavillon de l'Ontario à Terre des Hommes. Réflétant les trois aspects principaux du monde qui nous entoure, la terre, la mer et l'espace, le pavillon traitera surtout des moyens de transport utilisés par les explorateurs, des méthodes de survie, des vêtements spéciaux et des armes utilisées.

LES FOURRURES CANADIENNES - L'OURS

Cet article est le huitième d'une série sur les fourrures et sur les animaux qui les fournissent.

On trouve des ours dans toutes les régions du Canada. Règle générale, ils se reproduisent tous les deux ans, ce qui permet aux oursons de rester avec leurs mères pendant près de deux ans avant de se lancer seuls à l'aventure.

Le plus connu est l'ours noir qui habite les régions boisées d'un bout à l'autre du Canada. Il mange presque n'importe quoi. Il se nourrit principalement de noix et de baies sauvages lorsqu'il en trouve; il lui arrive de passer des heures à pêcher patiemment, à retourner des cailloux ou de vieux troncs et d'y ramasser avec sa langue fourmis et insectes divers; il aime également piller les ruches ou le garde-manger d'un trappeur.

L'accouplement a lieu en juin ou en juillet et, 210 jours plus tard alors que la mère est dans sa tanière dans un état de demi-hibernation, naissent des jumeaux sans fourrure pesant moins d'une livre chacun.

LE GRIZZLI

Le grizzli est plus gros que l'ours noir et beaucoup plus impressionnant. C'est l'un des plus gros carnivores terrestres du monde et il lui arrive souvent d'attaquer l'homme à vue. Comme l'ours noir, il se nourrit de tout et, dans les montagnes de l'Ouest qu'il habite, on peut souvent en voir pêcher dans les cours d'eau. Le grizzli se retire dans sa tanière trois ou quatre mois en hiver et c'est à cette époque que naissent les oursons, généralement au nombre de deux.

L'OURS POLAIRE

La plus grande partie de l'année, la vie de l'ours polaire n'est qu'une lutte incessante contre les températures extrêmes, contre la pénurie de nourriture et contre les dangers des blocs de glace, flottant à la dérive. On ne trouve cet énorme carnivore que sur les îles et les côtes septentrionales des régions arctiques. De même taille que le grizzli, il a un cou plus long et plus mince et une tête plutôt pointue. Il se nourrit principalement de phoques et de poissons, mais peut fort bien subsister en ne mangeant



L'ourse et ses oursons

que des lemmings ou encore de la mousse et des baies quand il ne trouve rien d'autre.

L'ours polaire est blanc, parfois jaunâtre. Il a la plante des pieds recouverte de poils touffus, ce qui lui donne une grande force d'adhérence pour se déplacer sur la glace. Nageur exceptionnel, il passe la majeure partie de son temps sur la glace flottante et dans l'eau. On le rencontre parfois en haute mer à des milles de la côte la plus proche. Dans son milieu normal l'ours polaire a peu d'ennemis naturels; lorsqu'il est dans l'eau il se tient pourtant à l'écart des morses dont les puissantes défenses en font un adversaire redoutable.

L'ours polaire mâle reste actif toute l'année, tandis qu'à la fin de l'automne la femelle choisit un endroit arbitré de la banquise où elle se creuse une tanière. C'est là que pendant les mois d'hiver naissent deux oursons; ils y restent jusqu'au printemps alors qu'ils sont assez vieux pour accompagner leur mère à la recherche de nourriture.

La peau des ours noirs sert à la confection des étonnantes toques de fourrure que porte le régiment des Gardes aux grandes occasions. Cependant, les peaux d'ours sont le plus souvent employées comme tapis ou comme tentures. Sur la côte ouest, les pêcheurs fabriquent des "mouches" pour pêcher le saumon du Pacifique, en tressant les poils les plus rudes des ours polaires.

tre le revenu réel au Canada, par travailleur, et le même revenu aux États-Unis a baissé légèrement au cours des années d'après-guerre, compte tenu, bien entendu, des augmentations de prix dans les deux pays. Tandis qu'au cours des années qui ont immédiatement suivi la guerre, le revenu aux États-Unis était de 35 à 40 pour cent plus élevé que le revenu au Canada, la différence au cours des dernières

CANADA-É.-U.: ANALYSE COMPARÉE DES SALAIRES

Voici quelques-unes des principales constatations qui se trouvent dans une étude récemment publiée par le ministère du Travail du Canada et intitulée *Le salaire au Canada et aux États-Unis: une analyse comparée...* La différence en pourcentage en-

années se situe autour de 30 pour cent.

En dollars du pays, le revenu de la main-d'oeuvre aux États-Unis a, en général, dépassé de 25 à 30 pour cent le revenu de la main-d'oeuvre au Canada. Dans le domaine de l'industrie manufacturière, cependant, cet écart s'est resserré.

Si l'on compare les gains horaires dans 15 secteurs de l'industrie manufacturière pour les années 1949 et 1965, deux caractéristiques importantes se détachent: jamais la marge ne s'est accrue entre le salaire aux États-Unis et le salaire comparable au Canada; il y a eu une différence importante, d'un secteur de l'industrie manufacturière à l'autre, dans la mesure dans laquelle l'écart a été comblé.

LA DROGUE CHEZ LES ÉTUDIANTS

Une étude comparative de l'usage des drogues dans les écoles secondaires ou collégiales de trois villes d'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse a révélé qu'une importante proportion des étudiants qui fument de la marijuana font usage d'autres drogues, parmi lesquelles les amphétamines et les LSD sont les plus populaires.

L'étude résulte du travail conjoint de MM. Paul C. Whitehead, Ph.D., de l'Université Dalhousie, d'Halifax, Reginald G. Smart, Ph.D., de la *Addiction Research Foundation*, de Toronto, et Lucien Laforest, M.A., de l'Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies, de Québec. Pour les trois enquêtes urbaines en question, les auteurs ont utilisé le questionnaire et les techniques de recherche élaborées par le Dr Smart.

La présente étude est basée sur les renseignements obtenus de 927 étudiants (sur une population de 12,562 qui ont rempli le questionnaire) qui ont admis avoir fumé de la marijuana au moins une fois dans les six derniers mois.

Les données relatives aux étudiants de Toronto ont été recueillies au cours du premier semestre de 1968. Celles de Montréal et d'Halifax l'ont été au cours du premier semestre de 1969.

Les résultats des trois enquêtes parallèles révèlent les taux suivants d'usagers de marijuana: 6.6 pour cent des étudiants d'Halifax, 6.9 pour cent de ceux de Toronto et 8.6 pour cent de ceux de Montréal.

Il s'est avéré que 40 pour cent des usagers de marijuana d'Halifax et de Toronto et 30 pour cent de

ceux de Montréal ont fait usage de stimulants. Les taux sont plus faibles en ce qui a trait à l'inhalation des vapeurs de colle d'avion; ils sont de 13 pour cent à Halifax et de 12 pour cent à Montréal contre 26 pour cent à Toronto. Parmi les usagers de marijuana de Montréal, 16 pour cent ont eu recours aux barbituriques contre 26 pour cent à Toronto et 30 pour cent à Halifax.

Dans les trois villes, 30 pour cent des usagers de marijuana ont expérimenté les effets du LSD. Mais en ce qui a trait à l'usage des opiacés, les taux à Halifax et à Toronto sont respectivement de 22 pour cent et de 20 pour cent contre 14 pour cent à Montréal.

Au cours d'une communication scientifique présentée devant le Comité sur les problèmes de la dépendance aux drogues du *National Research Council* réuni à Washington en février dernier, (dont le texte révisé sera publié bientôt au Canada) les chercheurs apportent comme argument que... "La principale conclusion que nous puissions dégager des résultats... est que les taux d'usagers d'autres drogues parmi les fumeurs de marijuana sont de beaucoup plus élevés parmi ces derniers que chez les étudiants qui n'ont pas expérimenté la marijuana."

Les mêmes résultats révèlent que les taux d'usagers de tabac et d'alcool sont deux à trois fois plus nombreux chez les fumeurs de marijuana que chez les autres étudiants. On note également que trois fois plus de fumeurs de marijuana, que de non-fumeurs, ont fait usage de tranquillisants, six fois plus ont fait usage de colle d'avion, neuf fois plus, de stimulants, et onze fois plus, de barbituriques.

Les écarts dans l'usage du LSD, d'autres hallucinogènes et des opiacés sont encore plus frappants. Les auteurs ont constaté que les fumeurs de marijuana, à comparer aux non-fumeurs, étaient 24 fois plus nombreux à avoir expérimenté d'autres hallucinogènes et 29 fois plus nombreux à s'être adonnés aux opiacés. Quant au LSD, il y a 62 fois plus de fumeurs de marijuana, que de non-fumeurs, à en avoir expérimenté les effets.

Les chercheurs tiennent à préciser que leurs résultats ne reflètent pas nécessairement la situation qui prévaut dans tous les groupes d'usagers de marijuana — comme ceux que l'on trouve, par exemple, dans les quartiers délabrés des grandes villes américaines — mais reflètent au moins la situation typique que connaît un groupe représentatif d'étudiants adolescents de la 7^e à la 14^e année, résidant dans les grandes villes de l'est du Canada et qu'on peut considérer "normal" dans l'ensemble.